PRO BTP Infos

N°3 • SEPTEMBRE - DÉCEMBRE 2010

DOSSIER

PRO BTP & les APPRENTIS du BTP…

PRÉSENTATION

PRO BTP à la LOUPE

RETRAITE

un départ bien CALCULÉ pour les ouvriers

PRO BTP

L'assurance d'un avenir solide

PRO BTP
MODE D'EMPLOI

Nous appeler ou nous écrire…

Présents dans toute la France, nous sommes organisés en 9 directions régionales. Selon votre lieu d'habitation, vous êtes rattaché à l'une d'entre elles. Pour contacter votre conseiller, reportez-vous à la carte ci-dessous. Notre accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

- La pastille bleue indique le numéro à utiliser pour toutes vos questions sur la retraite, la prévoyance, la santé, l'épargne et les assurances.
- La pastille orange pour vos questions sur les vacances et l'action sociale.

Direction régionale Normandie - Picardie
76138 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Départements 02, 14, 27, 50, 60, 61, 76 et 80
● Tél. 02 35 07 29 44 ● Tél. 02 35 07 29 11

Direction régionale Nord - Pas-de-Calais
59042 LILLE CEDEX
Départements 59 et 62
● Tél. 03 20 12 35 35 ● Tél. 03 20 12 35 14

Direction régionale Paris - Seine
75745 PARIS CEDEX 15
Départements 75, 92, 93 et 94
● Tél. 01 55 76 15 05
● Tél. 01 55 76 15 30

Direction régionale Grand-Est
54056 NANCY CEDEX
Départements 08, 10, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 88 et 90
● Tél. 03 83 95 39 94 ● Tél. 03 83 95 39 92

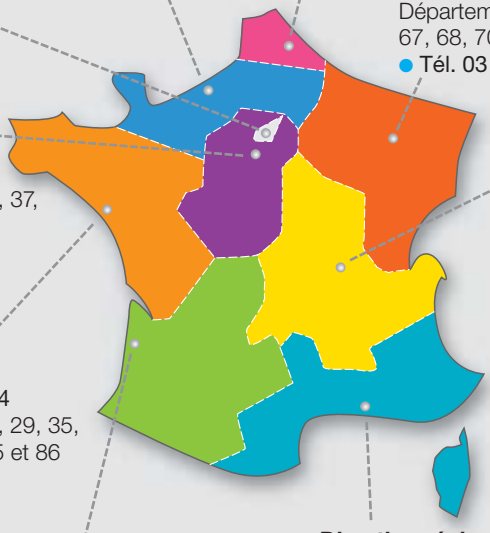

Direction régionale Île-de-France - Centre
75975 PARIS CEDEX 20
Départements 18, 28, 36, 37, 41, 45, 77, 78, 91 et 95
● Tél. 01 40 31 38 88
● Tél. 01 40 31 38 70

Direction régionale Rhône-Alpes Bourgogne - Auvergne
69531 SAINT CYR AU MONT D'OR CEDEX
Départements 01, 21, 38, 58, 71, 73, 74, 89 et 97
● Tél. 04 72 42 16 16
● Tél. 04 72 42 16 00
Départements 03, 07, 15, 26, 42, 43, 63 et 69
● Tél. 04 72 42 17 71
● Tél. 04 72 42 16 00

Direction régionale Ouest-Atlantique
44176 NANTES CEDEX 4
Départements 16, 17, 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56, 72, 79, 85 et 86
● Tél. 02 40 38 15 15
● Tél. 02 40 38 15 22

Direction régionale Méditerranée
CS 50011
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Départements 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 2A et 2B
● Tél. 04 96 20 70 00 ● Tél. 04 96 20 70 70

Direction régionale Sud-Ouest
33055 BORDEAUX CEDEX
Départements 09, 12, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82 et 87
● Tél. 05 56 11 56 11 ● Tél. 05 56 11 56 19

© LUC BERTAU - D.R - Agence Conseil de Reims.

Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de nos lieux d'accueil sur www.probtp.com/contacts, ou téléphonez à votre direction régionale.

Nous rencontrer…

Relais de nos 9 directions régionales, 114 agences Conseil vous reçoivent partout en France. Elles sont ouvertes du lundi au samedi matin. Les après-midi et le samedi matin sont réservés aux rendez-vous. Toutes disposent d'écrans vidéo, de bornes tactiles et d'une documentation complète.

↘ Un kiosque Internet
En quelques clics, vous découvrez les garanties et services de PRO BTP et accédez à votre compte.

↘ Un écran vidéo
Des clips vous permettent de suivre notre actualité et un bandeau déroulant en bas de l'écran vous donne les informations locales.

↘ Une borne tactile
Avec votre carte Vitale, vous consultez les derniers paiements de PRO BTP et le détail de votre contrat santé…

↘ Un espace Rendez-vous
Votre conseiller vous reçoit en toute confidentialité. Pour prendre un rendez-vous, téléphonez à l'un des deux numéros de votre direction régionale.

↘ Une documentation pratique
L'ensemble de nos produits et services est expliqué de manière simple et concrète.

près de **200**

AUTRES LIEUX D'ACCUEIL COMPLÈTENT CE RÉSEAU D'AGENCES CONSEIL. OUVERTS UNE À DEUX FOIS PAR SEMAINE, ILS VOUS PERMETTENT DE RENCONTRER UN CONSEILLER À DEUX PAS DE CHEZ VOUS.

www.probtp.com

L'espace public

▸ Téléchargez tous les documents dont vous avez besoin.

▸ Découvrez tous nos produits et services en ligne.

▸ Suivez notre actualité en temps réel.

▸ Visualisez en un coup d'œil toutes les rubriques de notre site.

▸ Retrouvez les coordonnées de tous nos lieux d'accueil. Vous pouvez aussi nous envoyer un e-mail.

▸ **Gérez vos comptes en ligne grâce à un espace personnalisé et sécurisé.**
- Pour vous abonner, choisissez dans le menu déroulant "Espace Particuliers". Vous devrez ensuite indiquer votre numéro de Sécurité sociale et votre adresse e-mail. Quelques jours plus tard, vous recevrez par courrier un code d'accès à personnaliser en ligne.

- Si vous êtes adhérent à la complémentaire santé de PRO BTP, vous avez certainement reçu un code d'accès provisoire. Il figure sur vos courriers de remboursement santé. Utilisez-le lors de votre première connexion et personnalisez-le en ligne.

Votre compte en ligne

▸ Vérifiez et modifiez vos coordonnées.

▸ Consultez vos contrats et vos informations retraite.

▸ Faites des simulations : estimation retraite, devis auto…

▸ Effectuez vos démarches en ligne : réservation vacances, réédition de votre carte tiers payant…

PRO BTP Association de Protection Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics, association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard – 75006 PARIS - SIREN 394 164 966. Document non contractuel.

Sommaire

Retrouvez-nous sur
www.infos.probtp.com

Entre nous

06 L'actualité de PRO BTP

Bien dans mon métier

08 Un départ bien calculé pour les ouvriers
10 Les avantages du relevé de situation individuelle
11 En invalidité, mon niveau de vie est maintenu

SERVICE COMPRIS

16 Questions/Réponses
19 www.infos.probtp.com votre journal en ligne
20 La qualité se mesure à la satisfaction des adhérents
22 PRO BTP à la loupe

votre cahier central

Le tour de la question

24 PRO BTP accompagne les apprentis du BTP

Bien dans ma vie

33 La France à portée de main
34 Ma vie évolue, j'informe ma complémentaire santé
36 Assurez-vous d'être bien protégé

PEFC
PEFC/18-32-03/01
Ce label certifie que le papier utilisé provient de forêts gérées durablement.

PRO BTP Infos
BP 300
06808 - CAGNES SUR MER

• **Directeur de la publication :** Paul Grasset
• **Directeur de la rédaction :** Jean-David Michel
• **Rédacteur en chef :** Gérard Maliverney
• **Rédaction permanente :** J. Bellino, M. Borgia, M-P Darras, V. Driot, F. Donnini, M. Reybaud, E. Soulier
• **Correctrice :** Élisabeth Carlon
• **Réalisation et conception graphique :** Johanne Bentolila
• **Iconographie :** Marcel Ciattoni
• **Fabrication :** CBE
• **Impression :** Groupe Pozzini S.P.A. Roto Calco, Cinisello Balsano Milan (Italie)
• **Photo de couverture :** J.F. Marin
• **Dépôt légal :** 100248 - Septembre 2010
• **N° ISSN :** 2107-3953
• **Reproduction soumise à autorisation**

PRO BTP est votre groupe de protection sociale, sans but lucratif et à gouvernance paritaire. Il a été créé par les entreprises et les salariés pour les professionnels du BTP et leur famille. PRO BTP met en œuvre des solutions compétitives en retraite, prévoyance, santé, épargne, assurances, action sociale et vacances.

Entre nous

INAUGURATION

Un CFA s'installe dans un établissement de PRO BTP

À la rentrée, un Centre de formation des apprentis (CFA) ouvrira ses portes au Belloy, l'établissement de réadaptation professionnelle et de rééducation fonctionnelle de PRO BTP à Saint-Omer-en-Chaussée (Oise). Il proposera des formations allant du niveau CAP au niveau BAC +2, et pourra accueillir en internat jusqu'à 90 apprentis. Sa construction fait la part belle au développement durable : ossature et enveloppe en bois, murs en blocs de terre cuite, toiture végétalisée… Son inauguration aura lieu en fin d'année.

© T. GUERIN

100 pour la vie
En direct dans votre CFA, une émission interactive sur la prévention des risques organisée par l'OPPBTP.
Quatre thèmes majeurs seront abordés : les chutes de hauteur, les risques routiers, les addictions et les TMS (troubles musculo-squelettiques).
Parce qu'il y a encore beaucoup trop d'accidents...
Réagissons !
Parlez-en à votre maître d'apprentissage et venez ensemble à 100 minutes pour la vie.

100 MINUTES POUR LA VIE

La prévention dès l'apprentissage

Pour la deuxième année consécutive, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) poursuit sa campagne *100 minutes pour la vie* auprès des jeunes. Elle aura lieu du 18 octobre au 3 décembre dans près de 80 Centres de formation d'apprentis (CFA). Objectif : sensibiliser quelques 20 000 élèves dès leur première année, et leurs maîtres d'apprentissage, à la prévention des risques professionnels. Organisée en collaboration avec le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP), en partenariat avec PRO BTP et les Services interentreprises de santé au travail BTP, cette campagne abordera quatre thèmes : les chutes de hauteur, les risques routiers, les troubles musculo-squelettiques et la consommation de drogues et d'alcool sur les chantiers. Chaque événement est organisé sous la forme d'une émission de télévision interactive animée par un comédien et un conseiller OPPBTP.

© REA

IMAGE

PRO BTP, carrément proche

“Dans un environnement où tout communique et où la concurrence se durcit, toute entreprise, toute structure a besoin d’être visible, lisible et crédible.”
En suivant cette idée, Paul Grasset, directeur général de PRO BTP, a choisi pour le groupe une nouvelle image dynamique. Des couleurs vives, des portraits souriants, avec le carré pour support. Un carré qui symbolise notre solidité et notre diversité. Il porte notre ambition : être l’interlocuteur privilégié du BTP.

INTERNET

www.probtp.com en chiffres

©FOTOLIA

650 000
c’est le nombre de visites mensuelles sur www.probtp.com

- Plus de **610 000** personnes ont créé leur compte sur le site.
- Ses services personnalisés génèrent **250 000** consultations mensuelles.
- Plus de **207 000** ont choisi de recevoir par e-mail leurs avis de remboursements santé.
- Au mois de juin, vous étiez plus de **28 000** à nous avoir envoyé un e-mail.
- Plus de **10 000** internautes trouvent chaque mois leur chemin vers nos agences Conseil grâce à nos pages contacts.

Et vous ?

©FOTOLIA

RÉAVIE

PRO BTP est présent au rendez-vous international de l’assurance

Depuis 1990, le congrès Réavie réunit tous les ans les acteurs de l’assurance vie et de personnes. L’édition 2010 aura lieu du 13 au 15 octobre à Cannes. Au programme : 18 ateliers et une conférence pour faire le point sur l’actualité du métier. À cette occasion, PRO BTP animera une session technique sur la sécurité des informations personnelles dans le secteur de la santé. Une reconnaissance de son expertise dans le domaine.

Bien dans mon métier

© F. FROUMENT

INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE

Un départ bien CALCULÉ pour les ouvriers

À l'heure de la retraite, selon son ancienneté dans le BTP, un ouvrier peut percevoir une indemnité de fin de carrière (IFC) (1), versée par PRO BTP (2). Le point sur cet avantage mis en place par la profession.

Qu'est-ce qu'une indemnité de fin de carrière (IFC) (1) ?

L'IFC est une prestation versée aux ouvriers par PRO BTP (2) au moment de leur départ en retraite, sous forme d'un virement unique.

Qui peut en bénéficier ?

Les ouvriers terminant leur carrière comme salariés dans une entreprise adhérant à un contrat prévoyance proposé par PRO BTP. Mais aussi ceux en maladie, invalidité ou chômage indemnisé après une période d'emploi dans une entreprise cotisante.

Comment est-elle calculée ?

C'est la carrière dans le BTP en tant qu'ouvrier qui détermine le montant de l'IFC. Autrement dit, les périodes de travail pendant lesquelles l'ouvrier était couvert par un contrat

Je suis ouvrier plaquiste
J'ai travaillé 30 ans dans le BTP

J'ai bientôt 60 ans. Ai-je droit à une indemnité de fin de carrière ? Oui, car vous remplissez les conditions : vous avez une longue période d'activité dans le BTP dont une partie après vos 50 ans et un minimum de dix ans de cotisation prévoyance à PRO BTP. Vous avez donc droit à une indemnité de fin de carrière de PRO BTP. »

Calcul de l'IFC

CARRIÈRE DANS LE BTP * Autrement dit, les périodes de travail pendant lesquelles l'ouvrier était couvert par un contrat prévoyance de PRO BTP.	MONTANT DE L'IFC Exprimé en fonction du SR (salaire de référence fixé par le Conseil d'administration de l'institution de prévoyance de PRO BTP (4,97 € au 1er juillet 2010)).
30 ans et plus dont une période d'activité* après l'âge de 50 ans	**6 958,00 €** soit 1 400 x SR
25 à 29 ans dont une période d'activité* après l'âge de 50 ans	**5 218,50 €** soit 1 050 x SR
20 à 24 ans dont une période d'activité* après l'âge de 50 ans	**3 479,00 €** soit 700 x SR
10 années continues précédant immédiatement la cessation d'activité	**1 491,00 €** soit 300 x SR

prévoyance de PRO BTP. Plus elle est longue et plus l'IFC sera élevée. Celle-ci est calculée sur la base d'un salaire de référence fixé chaque année par le Conseil d'administration de l'institution de prévoyance de PRO BTP (3) (4,97 € au 1er juillet 2010). Comptez entre 300 et 1 400 fois ce montant selon les situations (voir tableau). En cas de temps partiel, l'IFC est estimée au *prorata* du temps de travail.

Quelles sont les nouvelles dispositions en 2010 ?

Depuis le 1er janvier 2010, si le salarié a été couvert par un contrat de prévoyance de PRO BTP pendant plus de trente ans, il conserve ses droits à l'IFC en cas de licenciement. Il perçoit au minimum 300 fois le salaire de référence, soit 1 491 € d'IFC. Et ce quel que soit le montant de sa prime de licenciement. En revanche, s'il a été couvert pendant moins de trente ans, PRO BTP lui verse une partie de l'IFC si son indemnité de licenciement est inférieure à l'IFC totale qu'il aurait dû recevoir. Nouveau également : l'ouvrier ayant trente ans d'activité dans une ou plusieurs entreprises adhérant à une garantie prévoyance de PRO BTP peut reprendre une activité dans le secteur de son choix. Si celle-ci a une durée inférieure à 90 jours, il conserve ses droits à l'IFC.

Quelles sont les démarches à entreprendre pour recevoir l'IFC ?

Il n'y a aucune démarche à faire. L'IFC est réglée automatiquement lors du passage à la retraite lorsque PRO BTP dispose de tous les éléments : date et type de départ, montant des indemnités de licenciement, etc. S'il manque des informations, des justificatifs sont demandés. Le paiement est effectué dès leur réception, et un courrier d'information est envoyé automatiquement précisant le montant de l'IFC et celui de la retraite. ■

JULIEN BELLINO

(1) Anciennement appelée Indemnité de départ à la retraite. (2) Plus précisément BTP-PRÉVOYANCE, institution faisant partie de PRO BTP. L'indemnité de fin de carrière est attribuée conformément aux dispositions du règlement de BTP-PRÉVOYANCE, consultable sur www.probtp.com, rubrique Nos Publications/Documents institutionnels. (3) Composé à parts égales des représentants des employeurs et des salariés.

/// CÔTÉ FISCAL

Le bénéficiaire de l'IFC devra signaler la somme perçue aux impôts dans sa déclaration de revenus. Elle est donc imposable et soumise à des prélèvements sociaux, sauf pour :

- les personnes licenciées ou mises à la retraite par leur employeur ;
- les personnes parties de leur entreprise de façon volontaire lors d'un plan social ;
- les malades de l'amiante.

Une notification fiscale est expédiée par PRO BTP. L'année du départ à la retraite, elle précise les sommes à déclarer aux impôts au titre de l'IFC.

INFORMATION RETRAITE

LES AVANTAGES DU RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE

Instauré en 2003 par la loi Fillon, le relevé de situation individuelle (RIS) récapitule l'ensemble de vos droits retraite et reprend toute votre carrière. Ils l'ont reçu ou savent l'expliquer : portraits croisés.

© D.R

"ON PEUT ENFIN VÉRIFIER L'ENSEMBLE DE SA CARRIÈRE !"

Dominique Chapey, 51 ans, chef de chantier, en Saône-et-Loire.

Cela fait trente ans que je travaille dans le BTP et à 51 ans on cherche à comprendre clairement le futur montant de sa retraite. Il y a deux mois, j'ai reçu mon RIS et j'ai été surpris ! Il était incomplet sur une période de six ans. J'ai téléphoné au numéro indiqué sur mon relevé. Une conseillère m'a expliqué que je devais envoyer les photocopies de mes feuilles de paie pour les années manquantes. Quinze jours plus tard, je me suis renseigné : mes documents avaient bien été reçus et mon dossier était en train d'être mis à jour. Je suis rassuré car le principal est que ma situation soit régularisée. Avec le RIS, on peut enfin vérifier l'ensemble de sa carrière ! »

© D.R

"LE RIS EST VRAIMENT UN PLUS POUR PRÉPARER SA RETRAITE."

Ornella Gomez, 25 ans, conseillère retraite pour PRO BTP à la plate-forme téléphonique de Mérignac.

Le RIS récapitule l'ensemble des droits à la retraite : nombre de trimestres pour la retraite de base et de points pour la retraite complémentaire. Depuis le mois de septembre et jusqu'en décembre, les personnes ayant 35, 40, 45, 50, 55 et 56 ans en 2010 l'ont reçu ou vont le recevoir. S'ils s'aperçoivent d'une erreur ou s'ils ont des questions, ils peuvent nous appeler et nous vérifions ensemble les éléments. Il peut, par exemple, manquer des années de cotisations sur certains relevés. Cela peut être dû à un problème informatique. Sinon, nous demandons d'envoyer des justificatifs (certificats de travail, bulletins de salaire, de chômage, décomptes d'indemnités journalières) et nous complétons la carrière. Nos vérifications couvrent les périodes travaillées dans le BTP et hors BTP. Le RIS est vraiment un plus pour préparer sa retraite. » ■

Propos recueillis par GAËLLE ASSOUNE

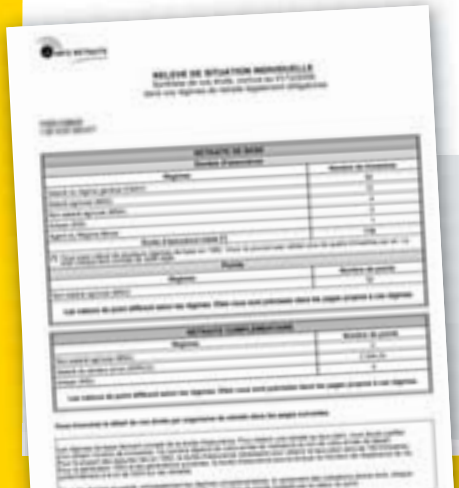

/// EN PRATIQUE

▶ Vous venez de recevoir votre RIS et vous avez besoin d'une information ou d'apporter une rectification ? Contactez le numéro en bas de la première page de votre RIS. Une version corrigée du RIS vous sera envoyée.

▶ Sur votre compte www.probtp.com, vous pouvez accéder à tout moment au récapitulatif de vos points de retraite complémentaire acquis durant votre carrière. Rendez-vous rubrique "Consultations", puis "Vos points de retraite complémentaire".

PRÉVOYANCE

En invalidité, mon niveau de vie est MAINTENU

© PHANIE

PRO BTP vous protège face aux risques de la vie. Ainsi, en cas d'invalidité suite à une longue maladie ou à un accident non professionnel, PRO BTP vous assure une rente en complément de la pension de la Sécurité sociale.

Et si la maladie ou un accident non professionnel vous empêchait de reprendre le travail définitivement ? Quelles seraient vos rentrées d'argent ? Les personnes reconnues invalides par la Sécurité sociale perçoivent une pension. Mais celle-ci est loin d'être suffisante pour maintenir un niveau de vie correct. Dans le BTP, la profession a prévu une prestation complémentaire pour les salariés concernés, quels que soient leurs revenus. De ce fait, toutes les entreprises du secteur adhèrent à un contrat collectif prenant en charge ce risque pour l'ensemble de leurs salariés. Cette indemnisation est assurée par PRO BTP (1) pour tous les ouvriers et Etam du BTP. Elle est aussi prévue pour les cadres dont les entreprises →

© PHOTONONSTOP

➜ ont choisi d'adhérer à PRO BTP. Pour percevoir ces prestations, il faut en faire la demande.

La pension d'invalidité de la Sécurité sociale

L'invalidité est déterminée par la Sécurité sociale à la suite d'une longue maladie ou d'un accident non professionnel. Conditions pour en bénéficier : justifier d'une durée d'affiliation suffisante à la Sécurité sociale (plus de détails sur www.ameli.fr), avoir perdu au moins 2/3 de sa capacité de revenus ou de travail et ne pas être à la retraite.

▸ La demande

Elle s'effectue par courrier à la Sécurité sociale, *via* le médecin traitant ou celui du travail. Elle doit être effectuée dans les trois ans qui suivent le début de l'arrêt de travail. Le médecin conseil de la Sécurité sociale peut aussi décider de la mise en invalidité lorsque l'état de santé se stabilise ou à la fin des trois ans.

▸ Les catégories

C'est le service médical de la Sécurité sociale qui évalue le degré d'invalidité. Il existe trois niveaux :
- 1re catégorie : l'état de santé permet de continuer à travailler ;
- 2e catégorie : l'état de santé ne permet pas, en principe, de continuer à travailler ;
- 3e catégorie : l'état de santé ne permet pas de continuer à travailler et nécessite l'aide d'une personne pour accomplir les gestes de la vie courante.

▸ Le montant

Plus le degré d'invalidité est important et plus la pension est élevée. Le montant des paiements est calculé sur la base du salaire annuel moyen des dix meilleures années, dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale (34 620 € en 2010). Si le salarié n'a pas tra-

EXEMPLE

Une invalidité de catégorie 2

Philippe est ouvrier depuis cinq ans dans une entreprise du BTP adhérente à PRO BTP. Son salaire mensuel est de 1 950 € brut. Cela représente 23 400 € brut annuels. Il a un enfant. Suite à une longue maladie, il vient d'être reconnu invalide par la Sécurité sociale en catégorie 2.

retrouvez
D'AUTRES EXEMPLES
POUR LES ETAM ET
LES CADRES SUR
www.infos.probtp.com

Chaque mois	Son salaire est de	La Sécurité sociale verse	PRO BTP complète	Il perçoit au total
Philippe travaille	1 950 €	0 €	0 €	1 950 €
Philippe est en invalidité	0 €	975 €/mois	292,50 €*/mois (195 € + 97,50 € de majoration pour un enfant à charge)	1 267,50 €

Les montants indiqués sont bruts. Ils sont soumis à des prélèvements sociaux et aux impôts sur le revenu.

* La rente d'invalidité de PRO BTP est payée par trimestre. Dans cet exemple, il s'agit du montant mensuel.

/// LES CONSEILS DE...

© D.R.

Sylviane Cherica
Responsable du service invalidité du centre de gestion de Floirac

« Joignez à votre dossier d'invalidité tous les documents demandés par PRO BTP : la notification de la Sécurité sociale où figure la catégorie et le montant de la pension, un relevé d'identité bancaire, une copie du livret de famille, les justificatifs pour les enfants à charge et votre dernier avis d'imposition. Dès que l'étude de votre dossier est terminée et que votre demande est acceptée, PRO BTP vous envoie un courrier précisant le montant de la rente. »

vaillé dix ans, la totalité des années d'activité est tout de même prise en compte pour le calcul. Comptez environ 30 % des revenus en première catégorie, 50 % en deuxième et troisième catégorie. Dans le dernier cas, une majoration supplémentaire pour tierce personne (2) est prévue.

▸ Le paiement
La pension est payée mensuellement au début du mois suivant la période concernée. Par exemple : début janvier pour la pension de décembre. Le paiement cesse au moment du passage à la retraite.

La rente de PRO BTP

Aux versements de la Sécurité sociale s'ajoutent ceux de PRO BTP. Pour cela le salarié doit être couvert par son employeur, par un contrat prévoyance de PRO BTP au moment de l'accident ou de la maladie à l'origine de l'invalidité. Pour les ouvriers, des conditions d'ancienneté dans le BTP sont exigées. Ils doivent :
- avoir travaillé au moins trois mois dans une ou plusieurs entreprises adhérentes au régime de prévoyance de PRO BTP au cours des douze derniers mois de travail
- ou cinq ans d'ancienneté dans la profession et être couvert par un contrat prévoyance de PRO BTP au cours de la dernière année civile.

▸ La demande
Le salarié remplissant les conditions ci-dessus peut faire sa demande de rente d'invalidité par courrier à sa direction régionale PRO BTP (voir "mode d'emploi" en page 2). Il peut aussi le faire sur Internet, en laissant un e-mail à partir de son compte www.probtp.com. Un dossier est expédié en retour. Il devra être complété et renvoyé avec les justificatifs demandés.

▸ Le montant
Le montant de la rente varie selon le contrat choisi par l'employeur. Il est calculé en fonction du salaire annuel brut, de l'année précédant le début de l'arrêt de travail.
- Les ouvriers titulaires d'une pension de catégorie 2 ou 3 bénéficient d'un complément de PRO BTP qui représente au minimum 10 % de leur salaire, part de la Sécurité sociale non comprise. Son montant maximum est de 85 % du salaire, part de la Sécurité sociale incluse (3).
Les Etam et les cadres sont indemnisés dans les trois catégories :
- les Etam perçoivent entre 48 % et 85 % de leur salaire pension de la Sécurité sociale comprise ;
- pour les cadres, le montant s'échelonne entre 39 % et 85 %, de leur salaire, part de la Sécurité sociale comprise.
Enfin, dans certaines situations, et pour toutes les catégories, une majoration égale à 5 % du salaire par enfant à charge est rajoutée.

▸ Le paiement
La rente est payée tous les trimestres, au début du mois suivant la période concernée. Par exemple : début janvier pour la pension d'octobre à décembre. Au moment du passage à la retraite, le paiement de la rente cesse : la pension de retraite prend le relais. ■

FERNANDA DONNINI

(1) Plus précisément BTP-PRÉVOYANCE, institution faisant partie de PRO BTP. (2) Personne qui aide et soutient celui ou celle qui ne peut plus assurer seul les gestes de la vie quotidienne. (3) Certains contrats prévoient également la prise en charge de l'invalidité de catégorie 1 pour les ouvriers. Dans ce cas, le montant de la pension varie entre 48 et 51 %, part de la Sécurité sociale incluse.

MEDP 0338 - V4 - 08/2010 - Crédit photo : Gettyimages.

Avec BTP Santé, toute la famille est bien protégée

- **Couverture gratuite pour vos enfants jusqu'à 3 ans inclus ainsi que pour votre 3e enfant et les suivants de moins de 25 ans.**
- **Jusqu'à 22 % de réduction pour votre conjoint.**
- **Le tiers payant pour tous : pharmacie, laboratoire, radiologie, optique.**

Et en plus, l'accès à un réseau de professionnels partenaires pour vos soins dentaires et optiques.

Vous souhaitez un devis, un renseignement, un rendez-vous avec votre conseiller ?
Appelez-nous au 01 57 63 66 66 ou au N°Azur 0 810 006 166

PRIX D'APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

www.probtp.com

PRO BTP Association de Protection Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics – Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard – 75006 PARIS - SIREN : 394 164 966.
BTP-PRÉVOYANCE Institution de Prévoyance du Bâtiment et des Travaux Publics – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - Siège social : 7 rue du Regard – 75006 PARIS – SIREN : 784 621 468.

PRO BTP
L'assurance d'un avenir solide

SERVICE COMPRIS

votre cahier central

Au sommaire…

16

QUESTIONS RÉPONSES

▸ Je fais changer mes lunettes, PRO BTP peut-il m'orienter vers un opticien ?

▸ Dois-je agrafer les courriers que j'envoie à PRO BTP ?

19

EN VEDETTE

▸ www.infos.probtp.com, votre journal en ligne

22

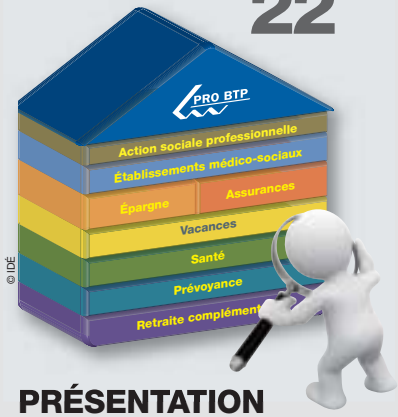

PRÉSENTATION

▸ PRO BTP à la loupe

Retrouvez-nous sur
www.infos.probtp.com

© D.R

QUESTIONS RÉPONSES

Je vais changer mes lunettes, PRO BTP peut-il m'orienter vers un opticien ? »

© BSIP

Effectivement, plus de 1 500 opticiens répartis dans toute la France sont partenaires de PRO BTP. Ils offrent des prix avantageux sur un large choix de verres. La liste de ces professionnels est disponible dans votre compte www.probtp.com, aux rubriques Consultation, puis Vos partenaires santé. Vous pouvez obtenir ces informations en téléphonant à votre direction régionale (voir "mode d'emploi" en page 2).

Je cherche le lieu d'accueil PRO BTP le plus proche de chez moi, où le trouver ? »

Facile ! Rendez-vous sur www.probtp.com. Sur la page d'accueil, dans l'espace contact, entrez le numéro de votre département et vous obtenez la liste de tous les lieux d'accueil PRO BTP. Si vous n'avez pas Internet, vous pouvez appeler votre direction régionale (voir "mode d'emploi" en page 2) et obtenir les mêmes renseignements.

Je reçois mes relevés de remboursements santé par courrier et souhaite qu'ils me soient envoyés par e-mail, comment faire ? »

C'est très simple, il suffit de créer un compte dans l'espace abonnés de www.probtp.com (voir "mode d'emploi" en page 4). Vous recevrez automatiquement vos relevés par e-mail.

Je dois me faire rembourser un examen médical, où dois-je envoyer mon décompte de Sécurité sociale ? »

Au dos de votre carte tiers payant PRO BTP, vous trouverez toutes les informations nécessaires : modalités de remboursement et adresse de retour.

Est-ce que je peux suivre en ligne l'évolution de ma future retraite complémentaire ? »

Oui, dans votre compte www.probtp.com, rubrique "Consultations", puis "Vos points de retraite complémentaire". En quelques clics, vous visionnez votre récapitulatif de points de retraite complémentaire, acquis durant toute votre carrière dans le secteur privé, quel que soit votre statut (cadre et non cadre). Cela vous permet de vérifier si les informations enregistrées sont exactes et complètes. Il est actualisé par nos services dès réception d'une nouvelle information sur votre carrière. Si des renseignements manquent ou sont erronés, contactez votre direction régionale (voir "mode d'emploi" en page 2). Ce relevé complet remplace le décompte papier que nous vous envoyions auparavant.

Dois-je agrafer les courriers que j'envoie à PRO BTP ? »

Non, surtout pas. Agrafe, trombone, ruban adhésif doivent être bannis de vos lettres. Ils ralentissent le traitement des courriers. Imaginez : un million de documents, épinglés, collés, agrafés et autres. C'est le nombre de plis enregistrés par PRO BTP en 2009 ! Plus vous écrivez clairement sur papier blanc en indiquant les références nécessaires (ex : numéro d'adhérent, ou de dossier), plus les gestionnaires PRO BTP gagnent du temps…
Et vous aussi.

© PHANIE

Je suis Etam, j'ai un contrat prévoyance Chirurgie-maternité, à quoi sert-il ? »

Pour chaque intervention chirurgicale, les contrats prévoyance de PRO BTP complètent pour les Etam et des cadres le remboursement de la Sécurité sociale. Et ce jusqu'à 100 % des frais réels. Le versement d'une allocation pour chaque naissance ou adoption d'un enfant de moins de 7 ans est prévu. Son montant correspond à 3,2 % du plafond de la Sécurité sociale (2 885 € en 2010). Seule condition : être présent dans une entreprise adhérente à un contrat prévoyance de PRO BTP lors de l'événement.

Je suis né en 1954. Je n'ai pas encore reçu mon estimation indicative globale (EIG). Est-ce normal ? »

Oui. Les personnes nées en 1954 et en 1955 ne recevront cette année qu'un relevé de situation individuelle (RIS – voir page 10). Leur EIG leur sera envoyée en 2011.

T'AS UN BON PLAN ?

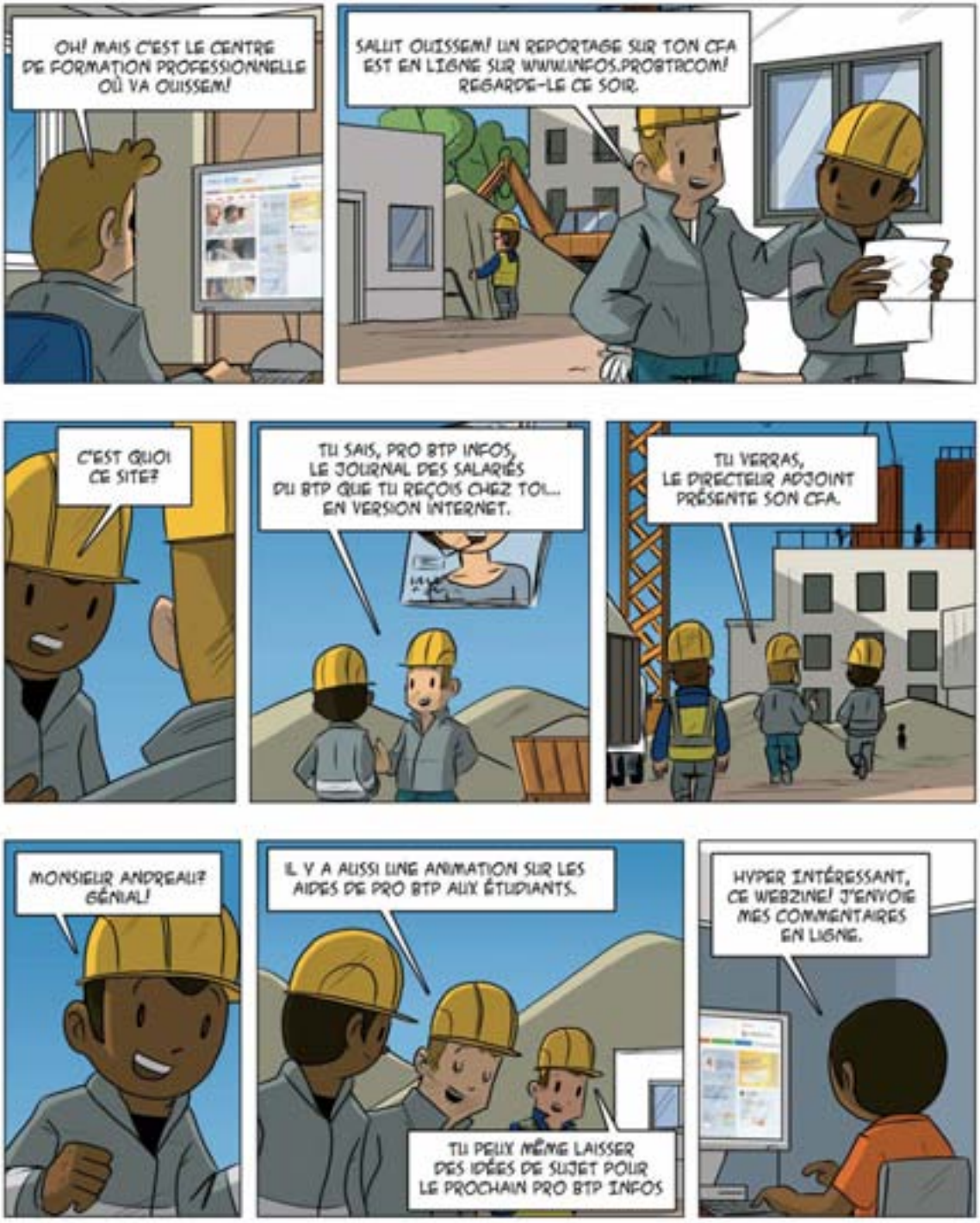
OH! MAIS C'EST LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE OÙ VA OUISSEM!
SALUT OUISSEM! UN REPORTAGE SUR TON CFA EST EN LIGNE SUR WWW.INFOS.PROBTPCOM! REGARDE-LE CE SOIR.
C'EST QUOI CE SITE?
TU SAIS, PRO BTP INFOS, LE JOURNAL DES SALARIÉS DU BTP QUE TU REÇOIS CHEZ TOI... EN VERSION INTERNET.
TU VERRAS, LE DIRECTEUR ADJOINT PRÉSENTE SON CFA.
MONSIEUR ANDREALI? GÉNIAL!
IL Y A AUSSI UNE ANIMATION SUR LES AIDES DE PRO BTP AUX ÉTUDIANTS.
TU PEUX MÊME LAISSER DES IDÉES DE SUJET POUR LE PROCHAIN PRO BTP INFOS
HYPER INTÉRESSANT, CE WEBZINE! J'ENVOIE MES COMMENTAIRES EN LIGNE.

© AS2S3 - COMILLUS.COM

EN VEDETTE DANS CE NUMÉRO

www.infos.probtp.com

votre journal en ligne

Animations, vidéos et échanges vous attendent sur www.infos.probtp.com, la version web de *PRO BTP Infos*.

▸ PLUS d'infos

Des brèves supplémentaires, un sondage, des questions-réponses… Le magazine en ligne est une mine d'informations. Il vous propose, en plus, des animations : pratique et ludique.

▸ PLUS d'interactivité

Sur www.infos.probtp.com, vous pouvez laisser des idées d'articles pour les prochains numéros. Une façon pour nous de connaître les sujets qui vous intéressent.

▸ PLUS de vidéos

"Le tour de la question" de *PRO BTP Infos* est complété sur le site par une vidéo. Actuellement, retrouvez la rentrée des classes dans un Centre de formation pour les apprentis du BTP. Vous pourrez voir des témoignages et découvrir toutes les aides proposées par PRO BTP à ces jeunes étudiants.

▸ PLUS de contact

Pour vous recevoir, PRO BTP met à votre disposition 114 agences Conseil à travers la France. Ici, vous trouverez l'adresse et les horaires de la plus proche de chez vous. Il suffit de taper votre numéro de département.

en page d'accueil
cliquez sur
NUMÉROS PRÉCÉDENTS POUR RELIRE DES ARTICLES PUBLIÉS DANS *PRO BTP Infos* !

D.R.

PRO BTP EN CLAIR

LA QUALITÉ se mesure à la satisfaction des adhérents

PRO BTP demande régulièrement l'avis de ses adhérents sur la qualité de son service. En répondant à ces enquêtes, vous permettez à PRO BTP de répondre à vos attentes. Cinq questions à Frédéric Durand, directeur qualité.

Régulièrement, PRO BTP envoie des enquêtes à ses adhérents pour mesurer leur satisfaction et améliorer son service. Ces sondages sont mis en place par son service qualité.

PRO BTP Infos : *sur quels sujets portent ces enquêtes ?*
Frédéric Durand, directeur qualité de PRO BTP : La satisfaction globale, tout d'abord. Chaque semaine, nous envoyons des questionnaires à des adhérents ayant eu un contact (par téléphone, courrier ou en agence…) avec PRO BTP. Ils nous répondent de manière anonyme en nous indiquant leur avis sur les délais, les services et le conseil obtenu. Un espace commentaire permet à chacun de s'exprimer. Nous recevons beaucoup de réponses.

Vous étudiez des points précis ?
F. D. : Cette année, nous examinons dans le détail la qualité de notre accueil téléphonique et le traitement des dossiers retraite.

Et pour cela, vous utilisez aussi des questionnaires ?
F. D. : Tout à fait. Pour l'accueil

67%

DES PERSONNES INTERROGÉES CONSIDÈRENT NOS EXPLICATIONS TÉLÉPHONIQUES COMME TRÈS CLAIRES.

Enquête sur les contacts téléphoniques réalisée en mars 2009.

téléphonique, il y en a eu un en mars et un autre est prévu en octobre. Les premiers retours mettent en avant la qualité de notre accueil mais pointent du doigt notre temps de prise d'appel. Pour le traitement des dossiers retraite, une enquête a été réalisée en janvier. Et les résultats ont été très positifs : 92 % des salariés du BTP interrogés sont satisfaits de l'aide apportée par PRO BTP à la préparation de leur départ en retraite.

Que se passe-t-il ensuite ?

F. D. : Nous envoyons nos analyses et nos conseils à toutes les directions concernées. Nous déterminons aussi annuellement des pistes d'amélioration. Concrètement, nos études ont permis de montrer l'importance d'élargir nos plages horaires d'accueil téléphonique et de réduire encore nos délais de réponse par courrier. Ces efforts ont été payants mais nous pouvons encore progresser.

Pour finir, que diriez-vous pour inciter les personnes à répondre ?

F. D. : C'est un excellent moyen de s'exprimer et de faire avancer tout le monde dans le même sens : celui de la satisfaction. ■ **VIRGINIE DRIOT**

Frédéric Mas et Frédéric Durand
responsables des enquêtes qualité à PRO BTP

ILS L'ONT ÉCRIT…

« J'apprécie beaucoup le fait que l'attente pour avoir un opérateur se soit écourtée. »

« Vous avez fait d'énormes efforts dans les remboursements accident travail maladie. Merci ! Il ne reste qu'un petit point qui pourrait être amélioré : le remboursement des lunettes et soins dentaires… »

« En effet, depuis quelque temps, vos services se sont bien améliorés compte tenu de la vie actuelle. »

« Votre entreprise fait preuve de beaucoup de sérieux, les délais sont satisfaisants et les explications assez claires. »

« J'ai été étonné de la rapidité de réponse de mon mail : moins de 12 h ! »

« Satisfait de vos services, mais vous êtes beaucoup trop difficiles à joindre par téléphone. »

« Il n'y a pas assez d'information sur les services PRO BTP. C'est une connaissance qui m'a parlé du catalogue vacances. »

Questionnaire de satisfaction
PRO BTP
POUR CHAQUE QUESTION,
MERCI DE COCHER LA CASE DE VOTRE RÉPONSE.

PRÉSENTATION

PRO BTP à la LOUPE

Créé par et pour les professionnels du BTP, PRO BTP est un groupe de protection sociale, sans but lucratif et à gestion paritaire. Zoom sur une entreprise qui vous accompagne au quotidien

PRO BTP, qui sommes-nous ?

PRO BTP est un groupe de **protection sociale**

PRO BTP intervient pour améliorer votre quotidien, face aux risques majeurs de la vie : maladie, invalidité, chômage, vieillesse...
Il vous aide à maintenir vos revenus avec des garanties collectives et individuelles.
Elles sont complémentaires à celles de la Sécurité sociale et définies dans des accords mis en place par la profession.

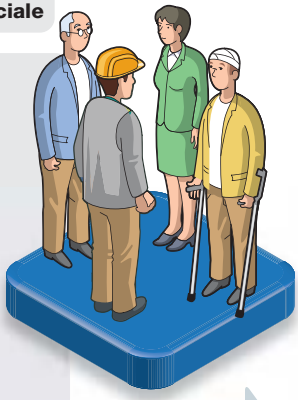

PRO BTP est un groupe **paritaire**

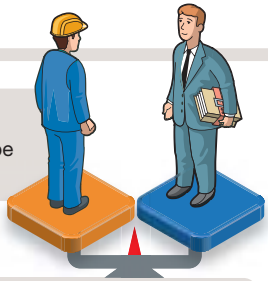

PRO BTP est dirigé conjointement par les représentants des employeurs et des salariés du BTP. L'intérêt général est ainsi garanti.

PRO BTP est un groupe sans but **lucratif**

PRO BTP vous garantit le meilleur rapport qualité + sécurité /prix. Il s'engage sur le long terme. Ses produits et services sont accessibles à tous.

PRO BTP est un groupe au service de **la profession du BTP**

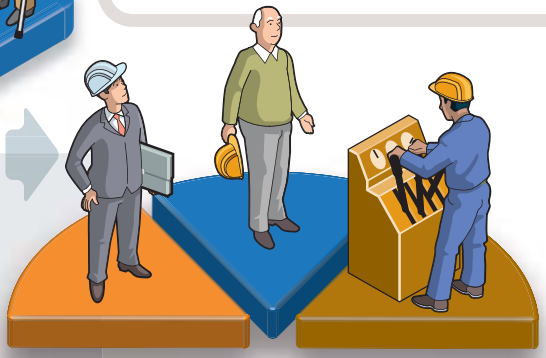

1 600 000 salariés
1 900 000 retraités
220 0000 entreprises

sont adhérents à PRO BTP

PRO BTP, que faisons-nous ?

Nous couvrons les risques de la vie professionnelle et personnelle des salariés du BTP soit par des contrats collectifs, dans le cadre d'accords d'entreprises (le coût est réduit pour les salariés, grâce à une participation de l'employeur) soit par des contrats individuels. Notre offre répond ainsi aux besoins de chacun, dans l'intérêt de tous. 3 300 collaborateurs sont à votre service. Ils vous écoutent, vous conseillent et vous accompagnent.

▸ **Nos prestations essentielles : la prévoyance, la santé, la retraite**

Nous vous assurons en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès, remboursons vos dépenses de santé et versons vos retraites complémentaires.

▸ **Nos offres complémentaires : l'épargne, les assurances**

Avec nous, vous pouvez assurer vos biens, protéger votre patrimoine et mettre en place des solutions d'épargne.

▸ **Des loisirs sur mesure : les vacances**

Nous proposons des séjours dans nos villages de vacances au tarif le plus juste. Les personnes à revenus modestes bénéficient de notre participation financière sur le prix du séjour.

▸ **Un accueil innovant : les établissements médico-sociaux**

Nous accueillons dans des établissements spécialisés les enfants en difficultés, les handicapés, les salariés en réadaptation professionnelle et les personnes âgées dépendantes. Un service d'écoute téléphonique, *Conseil Autonomie*, vous aide aussi à trouver des solutions pour accompagner vos parents âgés : aides à domicile, télé vigilance, hébergement, adaptation du logement, etc.

▸ **Un accompagnement durable : l'action sociale professionnelle**

Bourses d'études, prêts, aides exceptionnelles… Nous accompagnons les professionnels du BTP tout au long de leur vie et soutenons les personnes en situation de fragilité financière. ■ **FERNANDA DONNINI**

/// PRO BTP, une entreprise socialement responsable

© D.R.

Éric Rambaud,
directeur général adjoint technique.

« Nous sommes par nature responsables dans tous nos domaines d'activité : réponses aux risques sociaux, accompagnement du vieillissement et du grand âge, lutte contre les discriminations, accessibilité des produits, transparence de notre gestion, approche environnementale, investissements socialement responsables, etc. Chez PRO BTP, la solidarité fait partie de la culture d'entreprise. »

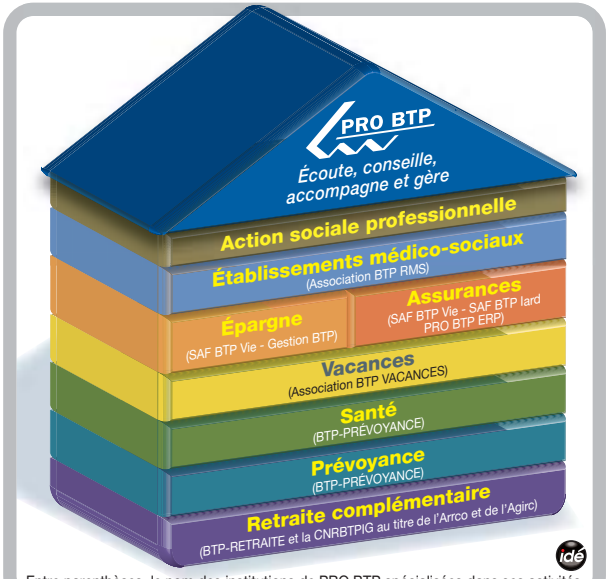

Entre parenthèses, le nom des institutions de PRO BTP spécialisées dans ses activités.

© J-F MARIN - Agence Conseil de Villeurbanne : Corinne Gibier, conseillère avec un apprenti.

ACTION SOCIALE

PRO BTP accompagne les APPRENTIS du BTP

En France, près de 75 000 jeunes suivent chaque année l'enseignement d'un Centre de formation d'apprentis BTP (CFA-BTP). PRO BTP s'engage à leurs côtés.

Chaque année, 50 000 entreprises du BTP emploient près de 75 000 apprentis en alternance. Un véritable engagement de la part de la profession !
Un engagement auquel participe PRO BTP en leur proposant des services sur mesure. Aide au permis de conduire, prêt à l'achat d'un premier véhicule, complémentaire santé et coup de pouce pour les études… De quoi permettre à ces jeunes de suivre sereinement leur scolarité.

Un accompagnement ciblé

"Parce que les apprentis d'aujourd'hui sont les actifs de demain, nous nous attachons à leur proposer des prestations adaptées à leur situation, explique Carole Domège, de PRO BTP. *Nous en parlons régulièrement dans les CFA car notre offre leur permet d'entrer plus sereinement dans la vie active."*
Une action régulièrement menée dans toute la France.
"Nous entretenons des liens essentiels avec PRO BTP, explique Jean-Charles Andreau, adjoint de direction au CFA d'Ocquerre (Seine-et-Marne). *Régulièrement des conseillères de PRO BTP interviennent auprès des élèves. Ils ont ainsi une meilleure connaissance de PRO BTP et de ses services. C'est important de savoir vers qui se tourner en cas de pépin. De notre côté, nous recevons indivi-* ➜

© D.R.

Carole DOMÈGE
de PRO BTP

Aide au permis de conduire, prêt à l'achat d'un premier véhicule, complémentaire santé… PRO BTP permet aux apprentis de vivre sereinement leur scolarité.

© J-B VETTER

Guide apprentis

Indispensable pour bien démarrer dans la vie professionnelle. À télécharger sur www.probtp.com/apprentis

➜ *duellement chaque élève de première année dans les mois suivant son arrivée. C'est l'occasion de faire un point sur son intégration et aussi de l'informer sur ce que PRO BTP fait pour lui."*

Une démarche renforcée par l'action des parrains de PRO BTP et des missions locales (1). *"Nous accueillons des jeunes de 16 à 25 ans et les accompagnons vers une intégration sociale ou professionnelle,* explique Valérie Constantin, de la Mission locale de Nice (Alpes-Maritimes). *Notre objectif est de les guider dans leurs recherches, de leur faire découvrir des perspectives d'orientation. Nous sommes épaulés, sur le terrain, par des parrains et des marraines bénévoles. Ceux de PRO BTP représentent notre plus gros réseau. Ils sont bien organisés, très proches du terrain et savent s'y prendre avec les jeunes. Et puis, lorsque l'un d'entre eux donne un conseil, on l'écoute, parce qu'il a de l'expérience. Il connaît son métier !"*

Une orientation facilitée

"Les conseillers de la mission locale nous confient les dossiers de certains jeunes que nous suivons individuellement, poursuit Hubert Marti, parrain coordinateur. *Nous assurons aussi des réunions d'information. Nous travaillons également avec les CFA et intervenons auprès des employeurs pour les sensibiliser à la formation en alternance. Au final, tout le monde est gagnant : l'entreprise forme la relève selon ses besoins et le jeune accède à un emploi qui lui permet de se stabiliser. Et quelle satisfaction pour nous, parrains, de voir aboutir un projet et de transmettre nos connaissances !"* Un dispositif bien rodé ! Les jeunes ne s'y trompent pas et ils témoignent…

Valérie Constantin de la mission locale de Nice **et Hubert Marti** parrain à PRO BTP

© D.R

(1) Les missions locales informent, orientent et accompagnent les 16-25 ans pour qu'ils réussissent leur intégration sociale et professionnelle.

/// CE QU'ILS EN DISENT…

Une aide pour passer le permis de conduire

© D.R

Christopher Maigrot-Guay
16 ans, apprenti-chauffagiste en 2e année au CFA d'Ocquerre (Seine-et-Marne), va commencer la conduite accompagnée. Il a fait une demande d'aide à PRO BTP.

" Lorsque je suis entré en 1re année d'apprentissage, j'ai reçu la documentation de PRO BTP. J'ai découvert qu'il était possible d'obtenir une aide pour passer le permis de conduire. Le moment venu, je suis allé au secrétariat de mon établissement pour retirer un dossier. Je l'ai ensuite fait signer par mes parents, mon patron et mon auto-école. Une fois complet, je l'ai ramené au CFA avec les pièces demandées. Et là, je viens de recevoir l'accord de PRO BTP. "

POUR VOUS : PRO BTP verse une allocation pour financer le permis B. Et ce dès 16 ans, pour les jeunes qui ont choisi la conduite accompagnée. Pour en bénéficier, il faut être inscrit dans une école de conduite et dépendre fiscalement d'un foyer dont les revenus ne dépassent pas 25 000 € par an (y compris allocations familiales et sociales, hors allocation logement).

© J-F MARIN

© J-B VETTER

Un prêt à 1 % TEG (1) pour l'achat du premier véhicule

© D.R

Florent Babin
Après un CAP d'électricien et un autre d'installateur sanitaire, Florent commence une 4e année au Centre de formation pour apprentis AFORBAT de La Roche-sur-Yon (Vendée). Cette année, il vise le diplôme d'installateur thermique.

" L'entreprise qui m'accueille est à 15 km de chez moi et l'école à 50 km. Il me fallait donc un véhicule fiable. J'ai eu mon permis en mai et, grâce au prêt de 4 000 € à 1 % de PRO BTP, j'ai pu m'acheter une voiture. La démarche a été très simple. J'ai retiré un dossier auprès de mon centre de formation (CFA). Je l'ai rempli et rendu au CFA qui s'est occupé du reste. Je n'ai eu qu'à signer l'offre de prêt et à la retourner à PRO BTP. Aujourd'hui, je rembourse sur quatre ans, 85,05 € par mois. Ça ne déséquilibre pas trop mon budget. "

POUR VOUS : dès 18 ans, les élèves qui sont au moins en 2e année d'apprentissage et pas encore propriétaires d'un véhicule peuvent emprunter au taux de 1 % TEG (1) pour en acheter un, 2 000 € maximum pour un deux-roues et 4 000 € maximum pour une voiture. Les remboursements s'effectuent sur 4 ans.

(1) Taux effectif global comprenant tous les frais de gestion, la garantie décès, mais aussi les assurances perte totale et irréversible d'autonomie.

↘ **Le dossier est à retirer et à remettre complété au centre de formation.**

→ Ce qu'ils en disent…

Une complémentaire santé sur mesure

© D.R

Loïc et Yohann Arnaud

Tous deux apprentis à Saintes (Charente-Maritime). Le premier en menuiserie et le second en maçonnerie. C'est Christine, leur mère, qui s'est occupée de leur complémentaire santé.

« Lorsque mes fils ont démarré dans leur entreprise, ils ont reçu le guide de PRO BTP destiné aux apprentis. Une partie est consacrée aux remboursements des frais de santé. En comparant les tarifs avec d'autres organismes, j'ai pu constater qu'ils sont vraiment adaptés aux jeunes. Loïc a choisi l'option de base et Yohann l'option Bien-être parce qu'il porte des lunettes. Tous les deux sont couverts en fonction de leurs besoins et pour une somme minime. »

POUR VOUS : si l'entreprise qui emploie l'apprenti n'a pas de contrat de santé collectif, celui-ci peut adhérer individuellement. PRO BTP propose trois niveaux de garanties à petit prix grâce à sa participation financière (tarifs 2010) :

- l'option de base à 2,50 € par mois : à la pharmacie, les médicaments sont remboursés (1) sans avoir besoin de faire d'avance. En cas d'hospitalisation, il n'y a rien à payer. Même le forfait hospitalier est pris en charge ;

- l'option Bien-être à 5 € par mois : les lunettes sont aussi remboursées de 100 € à 150 € (selon les verres), en plus du remboursement de la Sécurité sociale ;

- l'option Quiétude à 10 € par mois : les soins dentaires sont remboursés à 100 % (2). Les couronnes sont prises en charge dans la limite de 3,5 fois la base de remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des frais engagés. Exemple : pour une couronne dentaire de 400 €, dont la base de remboursement est de 107,50 €, la Sécurité sociale rembourse 75,25 €. PRO BTP paie 301 €. Il reste à charge : 23,75 €.

à partir de **2,50 €** LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ INDIVIDUELLE DE PRO BTP.

(1) Sauf la franchise médicale de la Sécurité sociale de 0,50 € par boîte de médicament, plafonnée à 50 € par an.
(2) Sur la base du remboursement de la Sécurité sociale.

Un coup de pouce pour les études

© FOTOLIA

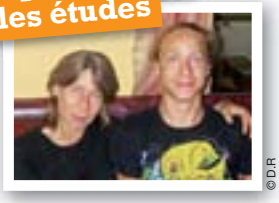

© D.R

Noé Perchet

18 ans, en 2e année de CAP de charpentier. Il souhaitait poursuivre ses études par un bac professionnel de technicien bois. Mais les frais de scolarité s'ajoutant à ceux de route et de repas, la note s'annonçait lourde… Sa mère a pris contact avec PRO BTP.

« J'ai appelé la conseillère de l'agence de Nîmes qui m'a orientée vers le service Action sociale de ma direction régionale. J'ai complété un dossier. Il a été examiné par la Commission régionale qui l'a accepté. Grâce à cela, Noé a pu s'inscrire à l'école forestière de Montélimar pour la rentrée prochaine. Un coup de pouce qui l'a vraiment encouragé. Il envisage même de poursuivre ensuite par un BTS. »

POUR VOUS : en cas de dépense imprévue et indispensable, vous pouvez demander une aide financière ponctuelle. Contactez le service Action sociale de votre direction régionale (voir "mode d'emploi" en page 2).

Des séjours de vacances organisés avec les CFA

© D.R

Onze élèves en classe de CAP canalisateur au Centre de formation des apprentis (CFA) de Nantes (Loire-Atlantique) ont passé une semaine en Tunisie. Un beau voyage de fin d'année organisé par Jean-Michel Drouvin, leur professeur principal, avec PRO BTP, le Conseil régional et quelques entreprises locales.

« J'ai pu proposer un séjour à un coût très modeste pour les familles, *explique Jean-Michel Drouvin*. Au cours de la semaine, nous avons partagé une journée de chantier avec des apprentis maçons tunisiens. Nous avons visité leur CFA et assisté à une conférence sur la sécurité des chantiers. Côté détente, de nombreuses activités et excursions étaient aussi au programme.""Ce séjour pédagogique et touristique ouvre nos jeunes à d'autres cultures, *souligne Patrick Le Dortz*, *directeur régional PRO BTP à Nantes*. C'est encore une occasion de prouver que la famille du BTP ne s'arrête pas aux frontières. Et nous avons bien l'intention de continuer à soutenir ce genre de projets. »

POUR VOUS : en dehors des séjours organisés par les CFA, les apprentis, quelles que soient leurs ressources, bénéficient du tarif le plus bas sur tous les séjours grâce à la participation de PRO BTP. Si leur famille (parents, enfants, conjoint) les accompagne, elle a les mêmes tarifs. Important : dans le cadre des séjours individuels, les apprentis mineurs doivent être accompagnés de leurs parents.

© J-B VETTER

© T. FROMENT

Sur www.infos.probtp.com, découvrez notre reportage au CFA d'Ocquerre (Seine-et-Marne) : conseillers PRO BTP, responsables du CFA et apprentis partagent leurs expériences.

➜ Ce qu'ils en disent…

Des assurances adaptées

© D.R

José Carlos
Compagnon maçon à Lyon (Rhône). C'est Eva Machado, sa mère, de Chanoz-Châtenay (Ain), qui s'est occupée de son assurance.

" Être bien assuré, c'est important. Mon fils, José Carlos, est compagnon maçon à Lyon. L'année prochaine, il devrait commencer son tour de France. Il lui fallait une assurance personnelle. Mon mari étant aussi dans le BTP, nous avons naturellement opté pour PRO BTP. J'ai donc contacté ma direction régionale, à Lyon, qui m'a conseillée dans mes démarches. Puisqu'il existe des prestations spécifiques pour les gens du BTP, autant en profiter. "

POUR VOUS : avec le contrat Assur Jeune, les moins de 27 ans sont protégés en cas de dommage causé à un tiers, pour 25 € par an. Que ce soit dans le cadre de leurs études (y compris stage en entreprise), de leurs activités personnelles ou d'un voyage. Ils sont également couverts s'ils sont victimes d'un accident grave. Et pour 52 € par an, ils peuvent, en plus, être assurés pour leur logement. ■

Propos recueillis par MARIE-PIERRE DARRAS

LES AIDES DE PRO BTP EN CHIFFRES

Sur les six premiers mois de l'année 2010, PRO BTP a accordé :
- **1 560 aides** au permis de conduire ;
- **460 prêts à 1 %** pour l'achat d'un premier véhicule.

Au cours du premier semestre 2010, PRO BTP a permis le départ en vacances de près de **200 jeunes** dans le cadre de groupes organisés avec leurs CFA.

/// BON À SAVOIR

Chaque CFA organise des portes ouvertes pour les futurs apprentis, leurs parents et les entreprises du BTP. Pour trouver le plus proche, rendez-vous sur www.ccca-btp.fr

/// JE SUIS APPRENTI

À chaque étape de ma vie personnelle et professionnelle, je peux compter sur PRO BTP. Permis de conduire, achat d'un premier véhicule, complémentaire santé, assurances, vacances, aide pour les études… je construis sereinement mon avenir.

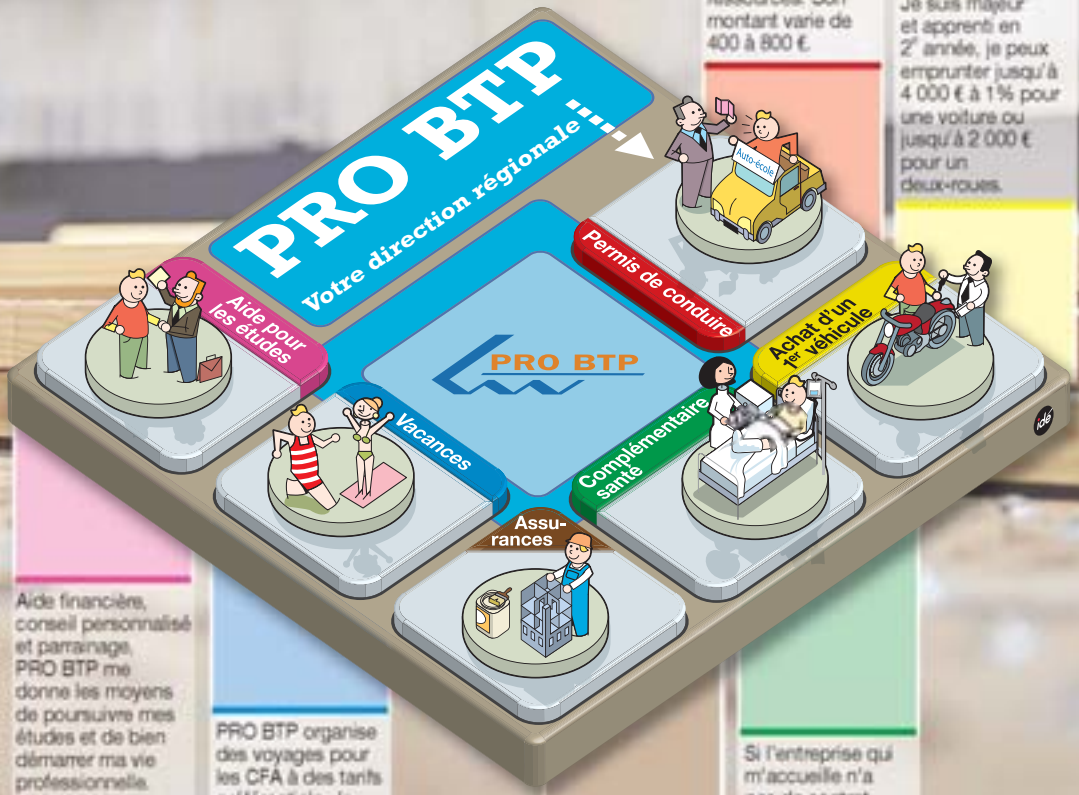

Dès 16 ans, je peux bénéficier d'une aide pour le permis B. Attribuée sous conditions de ressources. Son montant varie de 400 à 800 €.

Je suis majeur et apprenti en 2e année, je peux emprunter jusqu'à 4 000 € à 1 % pour une voiture ou jusqu'à 2 000 € pour un deux-roues.

Aide financière, conseil personnalisé et parrainage. PRO BTP me donne les moyens de poursuivre mes études et de bien démarrer ma vie professionnelle.

PRO BTP organise des voyages pour les CFA à des tarifs préférentiels. Je bénéficie aussi du tarif le plus bas sur tous les séjours individuels.

J'ai moins de 27 ans. Assur Jeune m'offre des garanties et des tarifs adaptés à mes besoins : responsabilité civile et garantie accidents, multirisques habitation, assurance auto…

Si l'entreprise qui m'accueille n'a pas de contrat de santé collectif, je peux adhérer individuellement, pour une cotisation mensuelle à partir de 2,50 €. Mes médicaments sont remboursés et je ne paie rien en cas d'hospitalisation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.probtp.com **ou contactez votre direction régionale (voir "mode d'emploi" en page 2).**

© J-B VETTER

Assurance Habitation du BTP

Moins de 2 mois pour faire le bon choix...

SHAP 0045 - V3 - 07/2010 - Illustration : D.R.

Votre contrat arrive à échéance ? C'est le moment de vérifier si vous êtes bien assuré

Nous sommes là pour vous conseiller. Appelez le **N°Azur 0 810 000 362**

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Ou le 01 57 63 66 70 si vous appelez d'une ligne ADSL ou d'un portable.

Contrat souscrit auprès de PROTEC BTP en collaboration avec la SAF BTP IARD qui utilise les moyens administratifs et techniques des caisses du bâtiment et des travaux publics regroupées au sein de PRO BTP.

PROTEC BTP Société anonyme à directoire et conseil de surveillance - Entreprise régie par le code des assurances. Au capital de 28 140 200 € entièrement versé - Siège social : 56 rue Violet - 75015 PARIS - SIREN 411 360 472 RCS PARIS. N° de TVA intracommunautaire : FR 92 411 360 472.

SAF BTP IARD Société d'assurances familiales des salariés et artisans IARD - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance - Entreprise régie par le code des assurances - Au capital de 5 337 500 € - Siège social : 7 rue du Regard, 75006 PARIS - RSC PARIS B 332 074 384.

PRO BTP

L'assurance d'un avenir solide

www.probtp.com

Bien dans ma vie

DESTINATIONS

LA FRANCE
à portée de main

Mer ou montagne, sport ou détente, ville ou grands espaces… PRO BTP vous fait découvrir la France. Quatorze destinations sont à votre disposition…

1. AGAY

2. AIX-LES-BAINS

3. ASCAIN

4. BEAULIEU-SUR-MER

5. LES CARROZ-D'ARÂCHES

6. CHORGES

7. CORSE

8. FONT-ROMEU

9. HYÈRES réouverture en 2011

10. KERJOUANNO

11. LUCHON

12. PARIS

13. PELVOUX

14. VALMEINIER

↘ Découvrez ces destinations en images sur www.infos.probtp.com

CRÉDIT PHOTOS : J-F. MARIN - D. ZINTZMEYER - COLORISE - PHOTONONSTOP - SUNSET - OT FONT ROMEU - OT PELVOUX - OT VALMEINIER.

BTP SANTÉ

Ma vie évolue, j'informe ma COMPLÉMENTAIRE

© PHOTONONSTOP

Une naissance, un mariage, un déménagement… informez PRO BTP de votre changement de situation et votre complémentaire *BTP Santé* suivra.

© D.R.

Angela SROUJI
Gestionnaire à Nancy

« Il est essentiel de prévenir rapidement PRO BTP de tout changement de situation personnelle. Cela permet de mettre à jour immédiatement votre contrat santé. Ainsi, il n'y a pas d'interruption dans vos remboursements. »

Quel que soit votre contrat santé PRO BTP - individuel ou collectif - il s'adapte à l'évolution de votre vie privée. Pour cela, signalez votre nouvelle situation personnelle à votre direction régionale PRO BTP (voir "mode d'emploi" en page 2).

Je me marie, je me pacse…

En cas de mariage, vous devez prévenir PRO BTP de votre changement de situation familiale. Envoyez-nous une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de mariage. Si vous vous pacsez, c'est une copie de l'attestation délivrée par le tribunal qui est nécessaire. Enfin, si vous vivez en concubinage, nous vous demandons une copie de l'avis d'imposition de chacun, justifiant de la même adresse fiscale. Dans les trois cas, vous devez joindre une copie de l'attestation de carte Vitale sur laquelle figure votre conjoint.

▸ **Celui-ci pourra ensuite être couvert par *BTP Santé* (1). Il apparaîtra sur la carte de tiers payant.**

J'ai un enfant

Naissance ou adoption, lorsque la famille s'agrandit, informez PRO BTP. Envoyez-nous une copie de votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant. Dès qu'il est enregistré à la Sécurité sociale, faites-nous suivre la copie de l'attestation de carte Vitale sur laquelle il apparaît.

▸ **Si vous êtes couvert par un contrat individuel, tous vos enfants seront couverts gratuitement jusqu'à leur 3e anniversaire inclus. À partir du 3e enfant, vous pouvez bénéficier d'une gratuité supplémentaire, sous certaines conditions, pour tout enfant jusqu'à ses 25 ans. Pour les adhésions collectives, la plupart des contrats prévoient une cotisation globale pour l'ensemble de la famille, quel que soit le nombre d'enfants. Ils sont en général couverts jusqu'à 25 ans s'ils sont scolarisés, apprentis, en contrat en alternance, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et non indemnisés, et au delà de 25 ans s'ils sont invalides (1).**

Pensez-y ! Indiquez vos références dans tous les documents envoyés à PRO BTP.

Je me retrouve seul

Si vous divorcez, vous devez envoyer la copie de la transcription du jugement ou de l'acte de mariage mentionnant le divorce. Si vous mettez un terme à votre pacs, transmettez-nous une copie de l'attestation de fin de vie commune délivrée par le tribunal d'instance. En revanche, si vous viviez en concubinage, un certificat de non-conciliation ou une déclaration sur l'honneur mentionnant la date de la séparation suffit. Enfin, si l'un des bénéficiaires du contrat santé décède, le certificat de décès doit être envoyé à PRO BTP.

▸ **Votre contrat *BTP Santé* est ensuite mis à jour.**

Je déménage

Il est essentiel de prévenir PRO BTP en cas de changement d'adresse. Pour cela, envoyez-nous une copie de l'attestation de votre carte Vitale et celle de tous les bénéficiaires du contrat dès leurs mises à jour par la Sécurité sociale. Prenez soin d'indiquer sur votre courrier la mention "Changement d'adresse". Vous pouvez également modifier vous-même votre adresse sur votre compte www.probtp.com.

Je change de banque

Si vous changez de banque, vous devez avertir PRO BTP par écrit, en joignant un relevé d'identité bancaire.

▸ **Les dépenses de santé de tous les bénéficiaires du contrat seront alors remboursées sur ce compte.**

Si vous adhérez à titre individuel à *BTP Santé*, adressez-nous en plus une nouvelle autorisation de prélèvement bancaire.

▸ **Elle est nécessaire pour le paiement de votre cotisation.** ■

FERNANDA DONNINI

(1) Attention, certains contrats prévoient des conditions particulières. Contactez PRO BTP pour une information personnalisée (voir "mode d'emploi" en page 2).

/// BON À SAVOIR

▸ **En cas de perte,** vous pouvez demander la réémission de votre carte tiers payant PRO BTP sur l'espace abonnés de www.probtp.com rubrique Vos démarches.

MULTIRISQUE HABITATION

Assurez-vous d'être bien PROTÉGÉ

Avec les assurances habitation de PRO BTP, tout est clair. Niveau de garantie et éléments de protection contre le vol : chaque point est précisé dans votre contrat.

Une serrure et vous êtes protégé. Une serrure de sûreté et vous êtes remboursé en cas de vol. Pour être indemnisé, vous devez être sûr de disposer des bons moyens de protection. Et ce quel que soit votre contrat. Les assurances habitation de PRO BTP proposent des solutions adaptées à votre situation. À chaque niveau de garantie correspond un niveau d'équipement de sécurité. Par souci de transparence, PRO BTP détaille chaque point dans les conditions générales et particulières de ses contrats. Que vous soyez en maison ou en appartement, en rez-de-jardin ou en étage, vérifiez que tout est bien respecté.

1 - Les indispensables pour une assurance niveau 1 (1)

▸ **Pour un appartement ou une maison**

• Pour votre porte d'entrée, une serrure de sûreté, c'est-à-dire avec une clé dite à tailles latérales, difficilement reproductible. Il s'agit d'une clé dont les côtés sont gravés pour offrir un niveau de protection renforcé.

• Des volets, barreaux ou verres anti-effraction pour toutes les parties vitrées, si celles-ci sont situées à moins de 5 m du sol ou accessibles sans échelle.

2 - Les indispensables pour une assurance niveau 2 (1)

▸ **Pour un appartement ou une maison**

• Pour votre porte d'entrée, une serrure de sûreté avec trois points de fermeture pour une maison. Une serrure trois points avec porte blindée équipée de cornières antipinces pour un appartement.

• Des volets en bois ou en métal (PVC exclu), barreaux en métal ou verres anti-effraction pour toutes les parties vitrées, si celles-ci sont situées à moins de 5 m du sol ou accessibles sans échelle. Les volets roulants doivent comporter un système de verrouillage.

3 - Dans tous les cas de figure

• Les dépendances comme les caves ou les remises doivent être construites en dur, avec une porte pleine et fermée avec un verrou de sûreté.

• Votre habitation doit être verrouillée en cas d'absence, même de courte durée, de jour comme de nuit.

• La protection de votre habitation doit être maintenue en bon état de fonctionnement. ■

MURIELLE BORGIA

Des volets en bois ou en métal garantissent votre sécurité.

© REA

© PHOTONONSTOP

(1) Voir dans les conditions générales de votre contrat d'assurance PRO BTP.

CLÉS DE SÛRETÉ

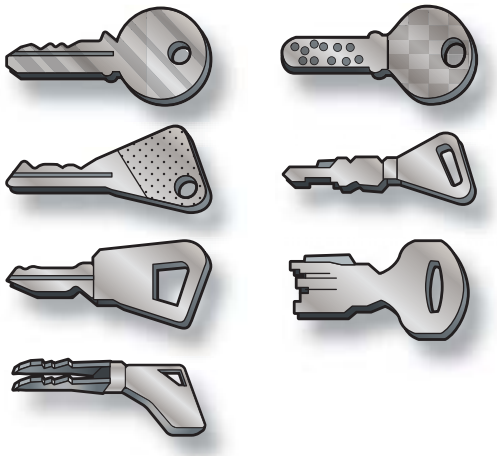

© illustrations IDÉ

Les clés de sûreté ont été conçues pour rendre aussi difficile que possible leur utilisation frauduleuse. Elles sont indispensables pour être assuré et remboursé en cas de vol.

/// CONSEILS

La conservation des factures ou des pièces attestant de l'existence et de la valeur de vos biens (photos, vidéos, certificats) est pleinement conseillée. Ces documents faciliteront la bonne prise en charge d'un sinistre éventuel.

MOTS CROISÉS

PRO BTP et vous…

Retrouvez dans cette grille les 7 activités de PRO BTP.

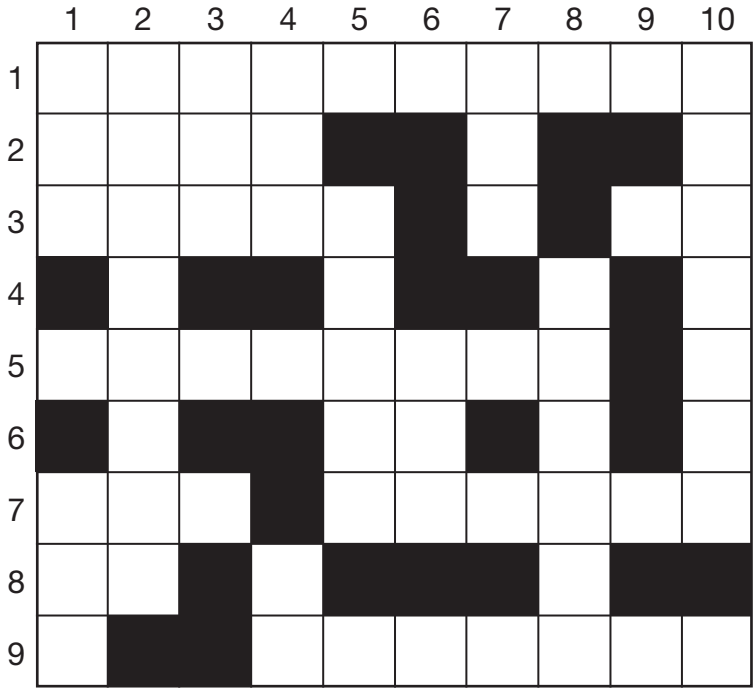

HORIZONTALEMENT :

1. Domaine de PRO BTP et activité de prévoir.
2. Chez PRO BTP, chaque document l'est doublement pour une meilleure vérification.
3. Si les agrafes le sont de vos courriers, vous obtenez une réponse plus rapide. Sigle du béton armé.
5. Avec PRO BTP, vous en profitez pleinement et à prix juste.
6. Pronom possessif féminin.
7. Secteur d'activité protégé par PRO BTP. Verbe au présent qui symbolise l'accompagnement de PRO BTP.
8. Symbole du polyéthylène.
9. Comme la Sécurité ou l'action de PRO BTP.

VERTICALEMENT

1. Personne protégée par PRO BTP mais aussi diminutif de professionnel. Béton prêt à l'emploi.
2. Période après le travail pour laquelle PRO BTP paie une partie complémentaire.
3. Ouverture ou rainure réalisée dans une pièce pour constituer un guide, en particulier dans une serrure.
4. L'un des cinq sens. Ouvrier spécialisé.
5. Dans ce domaine, PRO BTP propose une option à 2,50 € pour les apprentis.
6. PRO BTP aide les apprentis à passer sereinement ce diplôme.
7. Une des conditions pour bénéficier du contrat *Assur Jeune*.
8. PRO BTP…, assure et assurera.
10. Je la constitue avec l'assurance vie de PRO BTP.

RÉPONSES

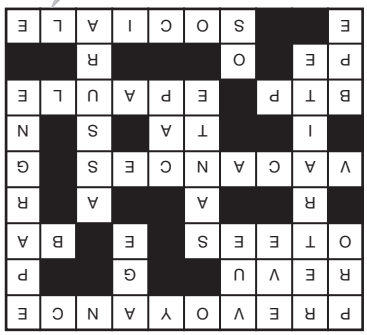

CRÉDIT PHOTOS : FOTOLIA

+ 4,53 %*
en moyenne sur les 8 dernières années
= mention Très Bien
décernée par la presse financière
OSCARS 2010
OSCARS 2010 DE L'ASSURANCE VIE
4 Oscars
Trophées •2010• des Contrats d'Assurance Vie
Le Revenu
Trophées •2010• des Contrats d'Assurance Vie
Le Revenu
2 Trophées d'or
Le Monde Argent
Grands Prix Eurofonds et Label d'excellence

SBCP 0204-JDA 3 - 09/2010 - Crédit photo : Fotolia - Document non contractuel.

L'ÉPARGNE CONFIANCE®, UN PLACEMENT SÛR ET PERFORMANT

*Rendement du fonds en euros **Livret CONFIANCE®** sur les huit dernières années, net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux.

Pour en savoir plus ou prendre rendez-vous avec votre conseiller, appelez le : N°Azur 0 810 038 971

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

ou le **01 57 63 66 10** depuis un portable ou une ligne ADSL.

www.probtp.com/epargne

SAF BTP VIE Société d'assurances familiales des salariés et artisans VIE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance - Entreprise régie par le code des assurances - Au capital de 30 500 000 €
Siège social : 7 rue du Regard - 75006 PARIS - RCS PARIS B 332.060.854.
La SAF BTP VIE est membre de PRO BTP, groupe de protection sociale du BTP

PRO BTP
L'assurance d'un avenir solide

Vos enfants vont être contents...

Séjour au ski dès **151 €**(1)

La Tunisie dès **444 €**(2)

... Pour les vacances d'hiver, il reste de la glace et du désert !

SÉJOUR GRATUIT pour les - de 2 ans

50 % de réduction pour les enfants de 2 à 11 ans

33 % de réduction pour les ados de 12 à 17 ans

clic&GO(3)
www.probtp.com/vacances

Demandez votre catalogue ou réservez votre séjour sur **www.probtp.com/vacances**
ou renseignez-vous auprès de votre direction régionale (voir les coordonnées en page 2)

(1) Prix à partir de, pour un studio de 4 personnes durant 7 nuits à Pelvoux. (2) Prix à partir de, par personne, en pension complète. (3) Je clique, je pars !

VACP-0297 - 07/2010 - Crédits photos : Photononstop, Gettyimages.

BTP VACANCES – Association de tourisme agréée n° 075.95.0021, régie par la loi du 1er juillet 1901
SIREN : 438 576 886 – 2 rue Rosenwald – 75015 PARIS
PRO BTP Association de Protection Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics, association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard – 75006 PARIS - SIREN 394 164 966.

LES VACANCES DU BTP SONT DISTRIBUÉES PAR
PRO BTP
L'assurance d'un avenir solide